

RÉGLEMENTATION



i

LES RÈGLES POUR LES MÉLANGES DE PRODUITS PHYTOS

FAIRE ATTENTION AUX MÉLANGES INTERDITS

Le classement des produits peut avoir une incidence sur les mélanges. Le tableau ci-dessous vous présente les mélanges extemporanés (dans la cuve d'un pulvérisateur) interdits (selon l'arrêté du 24 juin 2015).

N'hésitez pas à le consulter régulièrement (au dos de cette fiche).

SONT ÉGALEMENT INTERDITS LES MÉLANGES DE PRODUITS AVEC :

- Pyréthrianoïde + Triazole-Imidazole, en période de floraison ou de production d'exsudats (possibilité d'applications successives avec un minimum de 24 h entre chaque application).
- Tout produit avec une ZNT de 100 m.

